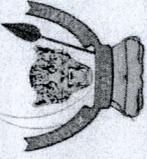


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 286/2024

A LA SOCIETE HIGH TECH ARIANA SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux fournitures et installation des cameras video-télésurveillance et contrôle d'accès, conclu avec le Ministère des affaires étrangères, pour un montant total hors taxe de dollars américains cent soixante-neuf mille cinq cent six, nonante centimes (USD 169 506,90) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille cent quatre-vingt-six, cinquante-cinq centimes (USD 1 186,55), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 20/12/2024.

Directeur Administratif et Financier

